

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/10/2021

Dossier complet le :
06/10/2021

N° d'enregistrement :
F09321P0287

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking relais sur la commune de Chateaurenard (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Terre de Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHABAUD Corinne, Présidente

RCS / SIRET

20003508700010

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) de 50 unités et plus	Aménagement d'un parking relais de 307 places de stationnement avec une voie en double sens sur l'axe Nord-Sud et une voie à sens unique à l'intérieur du parking. Pôle d'échange bus avec un îlot central d'attente pour les voyageurs. Une extension à l'Est en stabilisé pour mettre en place 225 places de stationnements supplémentaires

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking relais d'une capacité maximale de 532 places sur la commune de Chateaurenard, au Nord-Ouest du territoire communal entre le chemin du Grand Quartier au Nord, le chemin du Mas de Saint Jean au Sud et la RD571 à l'Ouest. Celui-ci accueille une zone principale de 305 places de stationnements contenant 5 places de stationnement PMR et 6 places de stationnement pour les véhicules électriques. Le positionnement du projet prend en considération le projet LEO qui conditionne le maintien d'un raccord entre la RD76C et les habitations situées au Sud de cet axe. La solution retenue propose la création d'une liaison directe par le parking relais sur le chemin du mas de St Jean. Le projet intègre le réseau de transport en commune et un pôle d'échange à l'Ouest du projet qui comprend 6 arrêts de bus et 3 quais de réserves avec deux accès réservés. Ils sont situés autour d'un îlot central (station d'accueil centrale) ce qui permet aux piétons d'attendre confortablement. Le pôle d'échange est une entité à part entière. Le parking principal est abrité sous des ombrières photovoltaïques. (cf.notice en annexe pour plus de détail).

4.2 Objectifs du projet

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence souhaite équiper le territoire avec un parc-relais qui permettra aux automobilistes d'accéder aux centres-villes en transport en commun. Le projet vise à proposer une offre de stationnement en lien avec les différents réseaux de transport collectif et une palette de modes alternatifs de déplacement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'une ligne de bus à haute fréquence. Le projet du parking relais est un projet de territoire. En effet, le site est géographiquement intéressant car il se situe sur la commune de Châteaurenard, dans le département des Bouches-du-Rhône, à proximité de la commune de Rognonas, et d'Avignon, du département du Vaucluse. La région Sud fait également partie prenante de la réalisation du parking relais. Toutes ces instances ont participé à l'élaboration du projet. Suites aux études techniques et de trafic, le parking relais doit être dimensionné au minimum pour 270 places de stationnement. Plusieurs scénarios d'aménagement du site ont été étudiés. Le scénario retenu permet de séparer les flux entre les véhicules légers et les transports en commun pour faciliter le fonctionnement. Il intègre également une stratégie végétale plus dense et variée et des équipements pour le confort des usagers (ombrières zones d'accueil et voiture parking principal)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux porteront sur l'emprise de la voirie (création), l'aménagement des réseaux secs et humides et les équipements publics annexes (noues, aménagements paysagers dans les emprises publiques etc), la création du pôle d'échange bus et des ombrières photovoltaïques.

Les travaux comprendront :

- le décapage et le terrassement des sols en place et réalisation des couches de forme
- la réalisation des réseaux secs et humides avec l'aménagement de noues et d'un bassin de rétention paysager
- la réalisation de la structure de voirie, cheminement et de tous les revêtements (imperméable et perméable)
- la réalisation des ombrières photovoltaïques et du pôle échange bus avec 2 box consignes à vélo
- les plantations et la pose du mobilier et de la signalisation
- la création d'un local pour les chauffeurs de bus sur la zone d'attente. Il est composé de deux sanitaires et d'une salle de repos. La toiture sera plate et sera plantée de sedum (plantes grasses).
- l'aménagement d'une billetterie automatique installée sur la zone d'attente voyageurs.

cf notice explicative jointe pour plus de détails

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking relais aura plusieurs fonctionnalités :

- Les places de stationnement ainsi que les voiries sont dimensionnées de manière à pouvoir supporter des véhicules qui sont de plus en plus imposants (SUV).
- L'éclairage est adapté à la présence de l'automobile, du piéton et des bus et il permet de sécuriser les différents utilisateurs.
- Les piétons sont intégrés à l'organisation du parking grâce à des cheminements matérialisés de manière transversales et sécurisés.
- Les cyclistes sont associés au projet grâce à la création d'un accès réservé depuis le chemin du Mas de Cartier transformé en, une voie verte sur sa partie haute et de boxes vélos situés à proximité immédiate du pôle d'échange.
- Le confort des usagers est également apporté par l'intégration de mobilier urbain ainsi que par la présence de mobiliers d'ombrage : casquette sur l'îlot central du pôle d'échange et ombrières photovoltaïques sur les zones de stationnements.
- La présence d'une végétation haute qui apporte du confort thermique pour les usagers.

cf notice explicative jointe pour plus de détails

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- projet soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau : autorisation environnementale au titre de la rubrique 3.2.2.0 de l'article R214-1. (surface du projet de 3.79 ha - aménagement dans le lit majeur d'un cours d'eau - PPRI Basse vallée de la Durance). Autres rubriques concernées : 1.1.5.0 Déclaration prélèvements en phase travaux (potentiel) ; 2.1.5.0 Déclaration rejet eaux pluviales (surface du projet de 3.79 ha)

Non concerné par la rubrique 3.3.1.0 d'après données LEO T2 et expertise terrain car surface <1ha

- évaluation des incidences Natura 2000 sur les habitats et espèces des sites Natura 2000 La Durance FR9312003 et FR9301589
- permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale parking relais	3.79 ha
Nombre de places de parking	307 places + 225 places
Surface bassin de rétention compensation	1961 m3
Surface espaces verts	1.5 ha
Nombre de panneaux photovoltaïques	2025

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Chateaurenard
Parcelles n°0045, 0047, 0054, 0056,
0055, 0057, 0058 et 0059 de la
section BZ
Prairies humides pâturées et luzerne,
présence de vergers

Coordonnées géographiques¹ Long. 04° 48' 52" 02 Lat. 43° 54' 50" 77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RD571 classée en catégorie 2 : isolement acoustique des bâtiments d'habitation Secteur affecté par le bruit (250 m)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone humide pré-identifiée DREAL : zone humide globale Durance. D'après la LEO T2 : les zones humides identifiées sont uniquement en bordure des cours d'eau et fossés présents au Nord et au Sud de l'opération. La zone d'étude est uniquement concernée par des fossés et des habitats de zones humide "Peuplement de Cannes de Provence" (cf notice explicative)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation : PPRI de la Basse Vallée de la Durance (approuvé le 12/04/16). Le secteur d'étude est concerné par les zones répertoriées « Bande de sécurité », « R2 : aléa fort, hors centre urbain », et « R1 : aléa modéré, zone peu ou pas urbanisée ». Pas d'incompatibilité avec le PPRI, étude hydraulique (avis d'expert) dans le cadre de la procédure eau. Réalisation au sein de l'assiette foncière du projet d'un calage au plus proche du TN permettant de ne pas impacter l'expansion de crue L'objectif est de travailler en respectant un rapport déblais/remblais proche de zéro. approuvé le 12/04/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité des premiers sites Natura 2000 : - FR9301589 la Durance (ZSC) - 400 m au Nord - FR9312003 La Durance (ZPS) - 360 m au Nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'équilibre remblai / déblai sera recherché. Le projet de parking relais sera calé au plus près du TN; les mouvements de terre pour les terrassements seront limités aux transferts au sein du terrain d'assiette pour créer les bâtiments. Les matériaux excédentaires seront évacués avec éventuellement recyclage, ils ne seront pas exploités commercialement. Réalisation au sein de l'assiette foncière du projet d'un calage altimétrique permettant de ne pas impacter l'expansion de crue. L'objectif est de travailler en respectant un rapport déblais/remblais proche de zéro.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	perturbations, dégradations et destructions possibles en phase travaux. Pour y remédier, une temporalité du chantier sera mise avec des mesures ERC intégrées au projet cf notice explicative La suppression de la canne de Provence sera organisée dans le cadre du chantier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet à une distance de 435 m d'une ZSC et d'une ZPS. Selon l'étude des incidences N2000 de la LEO T2 : - FR9301589 la Durance (ZSC) : pas d'habitat prioritaire sur la zone d'étude. Espèces potentielles : chiroptères, reptiles, amphibiens - FR9312003 La Durance (ZPS) : pas d'enjeu identifié pour la zone d'étude cf notice explicative

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la zone de projet accueille actuellement une plantation de luzerne et d'anciens vestiges de vergers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation : PPRI de la Basse Vallée de la Durance (approuvé le 12/04/16). Le secteur d'étude est concerné par les zones répertoriées « Bande de sécurité », « R2 : aléa fort, hors centre urbain », et « R1 : aléa modéré, zone peu ou pas urbanisée ». Pas d'incompatibilité avec le PPRI, étude hydraulique (avis d'expert) dans le cadre de la procédure eau. Prise en compte du risque dans la conception. Bassin de décantation temporaire mis en place au point le plus bas en phase temporaire, stockage des produits dangereux et polluants hors zones de remontée de nappe subaffleurante, nettoyage du chantier et de ses abords.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : augmentation provisoire du trafic Phase exploitation : trafic généré par le projet rue existant chemin du Mas de cartier transformée en voie verte dans sa partie haute. Accès au Sud rétabli pour les véhicules et l'accès à la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase travaux : source de bruit. Phase exploitation : le secteur est affecté par le bruit des infrastructures routières : route RD571 classée en catégorie 2 + source de bruit provenant des véhicules entrant /sortant du parking une étude de bruit spécifique sera réalisée

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier est source d'odeurs en phase travaux. Effet temporaire</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier est source de vibrations en phase travaux. Effet temporaire</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses : éclairage public. Le parking sera équipé d'un éclairage public adapté à l'usage, avec temporisation, puisqu'il sera surtout utilisé en journée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Relocalisation du trafic déjà existant, et donc des polluants gazeux et particulaires issus de la circulation automobile existante. Objectif d'augmentation de la part modale des transports en commun dans les trajets quotidiens, et donc baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle régionale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réseau pluvial projeté serait composé de conduites circulaires permettant l'acheminement des eaux de ruissellement induites par la nouvelle imperméabilisation vers l'ouvrage de rétention (1961 m3). Il devra posséder un ajutage et une surverse de sécurité dimensionnée pour une pluie d'occurrence centennale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des dispositifs de traitement de la pollution seront intégrés pour la gestion des eaux de ruissellement. L'exutoire pressenti pour le rejet du BR est le fossé longeant la parcelle d'implantation. En cas de déversement accidentel (en phase chantier et exploitation), les carburants ou tout autre produit susceptible de polluer le sol et le sous-sol seront stockés dans les casiers étanches pour traitement. raccordement réseau EU.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de découvertes archéologiques fortuites en phase travaux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Changement d'usage du secteur: actuel - plantations de luzernes. Présence de vergers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de parking relais a pour objectif de fonctionner avec ou sans le projet LEO tranche 2. Les travaux seront coordonnés avec l'avancement de l'aménagement de la LEO tranche 2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures associées aux incidences temporaires (phase chantier): mise en oeuvre de systèmes de récupération et de protection (collecte des eaux de ruissellement, bassins tampons, bassin de décantation, bâches de protection, aire de stockage de matériaux, nettoyage du chantier (dont mesures prophylactiques pour éviter propagation d'espèces invasives), traitement des déchets de chantier par filières agréées, temporalité du chantier prenant acte de la sensibilité des milieux et de ses usagers, respect des normes et règlements en vigueur). évitement des zones sensibles, défarabilisation pour certaines espèces présentes, protection des milieux. Mesures en phase exploitation : Raccordement aux réseaux humides - Ouvrages de compensation des eaux pluviales - Palette végétale adaptée au milieu : arbres de grandes hauteurs, noues paysagères, massifs arbustifs, haies libres permettant aux cortèges d'oiseaux repérés de se nourrir ou de nicher - Abris pour la faune : nichoirs, hôtels à insectes et Hibernaculum - Ombrières photovoltaïques - Eclairage adapté à chaque espace - Déchets : poubelles au niveau du pôle d'échange. Le risque inondation et la gestion de l'eau sont des éléments anticipés et techniquement maîtrisés du projet. cf. notice explicative

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Terre de Provence pense qu'il n'est pas nécessairement obligatoire que le projet de parking relais fasse l'objet d'une évaluation environnementale car une telle étude a déjà été inscrite sur les terrains pour le projet LEO. Des mesures sont proposées par Terre de Provence en tenant compte des études menées dans le cadre de cette évaluation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 : notice explicative accompagnant le Cerfa annexe 8 : notice hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

EYRAGUES

le,

23/09/2021

Signature



